



ACOMPTE VERSEE POUR UNE LOCATION F4 MEUBLEE

Par **Mana22**, le **01/08/2016** à **22:41**

Bjr à tous,

lors d'une visite d'un F4 meublée nous avons moi et mon conjoint versée un acompte pour réservé comme nous l'a demandé le propriétaire.

Aujourd'hui celui ci a remis son annonce de la location du bien.

1-est-il dans son droit ?

2- Puis je réclamé ce que je lui ai versé s'il trouve d'autre locataire

Merci a tous

Par **janus2fr**, le **02/08/2016** à **07:48**

Bonjour,

Est-ce une location prévue à titre de résidence principale ou en location saisonnière (vacances) ?

Si en résidence principale, il ne peut pas y avoir d'acompte avant signature du bail, c'est interdit...